

Yannick Botrel



Sénateur des Côtes d'Armor



Editorial

Elections présidentielles puis législatives obligent, l'activité parlementaire s'est trouvée mise en sommeil de février à juin, si l'on excepte toutefois le fonctionnement des commissions qui, au Sénat, ont poursuivi leur travail.

François Hollande, candidat, a fait aux citoyens la proposition de soixante mesures. Elu Président, et disposant dans les deux assemblées de la majorité, il entend que ses engagements soient tenus. Qui pourrait lui en faire le reproche ? La session parlementaire s'est ouverte le 3 juillet dans un contexte économique et budgétaire particulièrement difficile. Tension sur les finances de l'Etat, crise de la zone Euro, économie dégradée, avec des conséquences économiques et sociales que nous voyons partout, notre région elle même étant touchée par la chute du groupe Doux et les difficultés de PSA à Rennes.

Pour autant, le Premier ministre est venu présenter le programme de son gouvernement confronté à une difficile situation. Il s'agit tout à la fois de soutenir l'activité économique, résorber le déficit colossal de la dette dont le remboursement est désormais le premier poste de dépense du budget de l'Etat, mettre en œuvre les réformes promises.

Le Sénat entend s'impliquer dans le processus engagé et, dans sa majorité, lui apporter son soutien. C'est d'abord la question du financement des projets des collectivités qu'il faut résoudre et rétablir les possibilités d'emprunter afin de financer les investissements publics.

A cet égard, la Commission des finances du Sénat a interrogé le Président de la banque Dexia ainsi que le Président de la Caisse des Dépôts et Consignations, principaux prêteurs des collectivités territoriales dont le rôle est déterminant dans la vie économique des territoires. Elle a fait état de sa détermination à ce que la crise du crédit trouve une solution rapide afin de permettre la relance des investissements publics et le soutien de l'activité économique.

La réforme des collectivités, engagée sous le précédent mandat présidentiel, viendra en toute première lecture au Sénat dès le mois d'octobre. Il s'agit de rétablir la confiance entre l'Etat et les élus, mise à mal par une pseudo réforme engagée dans la précipitation et sans objectifs partagés ni vraies discussions préalables.

Les premiers signes adressés par le nouveau Premier ministre à cet égard sont clairs et encourageants. Les sénateurs du Groupe socialiste prendront toute leur part dans la discussion, avec loyauté, et en apportant leur contribution et leur expérience territoriale à l'élaboration de la future loi.

Directeur de publication : Yannick Botrel

Permanence parlementaire : BP 50623 - 22206 GUINGAMP Cedex

Tél. : 02 96 11 00 96 - Fax : 09 70 62 57 12 - permanence.botrel@orange.fr

www.yannickbotrel-senateur.fr



Extraction du sable coquillé en baie de Lannion

Avec mes collègues parlementaires Jean-Luc Fichet et Corinne Erhel, sénateurs et députée bretons, je suis intervenu auprès du ministère de l'Écologie, du Développement durable, des transports et du logement au sujet du projet d'extraction de sable en baie de Lannion.

Le projet prévoit l'extraction de 600 000 tonnes durant 20 ans. A raison de 345 extractions chaque année, sur 4 km² à près de 40 mètres de profondeur. Nombre d'élus et de professionnels se sont légitimement interrogés sur l'impact de tels prélèvements pour l'environnement.

La baie de Lannion jouit d'une reconnaissance officielle pour sa biodiversité et ses caractéristiques environnementales exceptionnelles et à ce titre est un site classé Natura 2000. Le rapport du Commissaire enquêteur pointe nombre d'interrogations et de carences dans l'établissement d'un état des lieux objectif de la biodiversité de cette baie. Forte d'un grand potentiel nourricier, la baie de Lannion est un vivier de poissons tant du point de vue de l'exception de certaines espèces que de leur nombre. Tout en comprenant la nécessité pour les cimentiers d'exploiter de nouveaux gisements de sable, de tels projets ne peuvent aboutir sans études préalables d'impact réalisées par des organismes indépendants. Seul un organisme de recherche public missionné par l'Etat peut être chargé, en toute indépendance, d'un tel travail et du suivi éventuel de l'exploitation

Suppression de postes dans l'enseignement public en Côtes-d'Armor

À la suite des annonces, de ce début d'année, de suppression de postes d'enseignants à la rentrée prochaine, formulées par l'Inspection Académique des Côtes-d'Armor, j'ai souhaité réagir. L'Inspection Académique des Côtes-d'Armor s'est vue dans l'obligation de supprimer 48 postes dans l'enseignement public, arguant du fait de la diminution d'un millier d'élèves. Cette situation est avant tout le résultat d'une politique qui a prôné, le temps d'un quinquennat, toujours moins d'agents publics et a été dénoncée pendant plusieurs années par les parlementaires socialistes. L'éducation nationale en particulier, chaque année, a été l'objet de coupes budgétaires drastiques et soumise à la règle simpliste de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partants à la retraite. Il s'agissait d'une logique exclusivement comptable, ne tenant compte ni de la réalité territoriale, ni des engagements des collectivités qui font très souvent des conditions d'accueil des élèves, leurs priorités.

Les projets de construction de logements sociaux et adaptés remis en cause

Les élus locaux se sont pour beaucoup investis dans des projets à moyen ou long terme de constructions de logements sociaux et adaptés. Des projets immobiliers sociaux importants au regard des départements dits ruraux, tels que celui des Côtes-d'Armor, sont désormais remis en cause, du fait de crédits d'Etat insuffisants, au titre des budgets 2012 votés par l'ex majorité. Considérant la nécessité d'arbitrage, face à la pénurie de l'abondement financier national, une cartographie a été réalisée, visant à flécher les zones dites tendues ou non du point de vue du marché de l'habitat.

Ce travail peut s'avérer être un moyen lisible et consensuel permettant les choix à faire en matière d'investissement dans la construction. Pour autant, les conclusions cartographiques mettent en évidence des tensions d'accès au logement uniquement sur les zones les plus peuplées. Ainsi, en Côtes-d'Armor, seuls les secteurs côtiers, à deux communes près, sont identifiés comme tels : ces zones très tendues verront leurs projets accompagnés, les autres abandonnés. Or seul le périmètre communal est pris en considération. Ainsi, deux communes mitoyennes, reliées entre elles par des moyens de transport public, répondant aux mêmes demandes de logement n'ont pas des chances équivalentes de voir leurs programmes se réaliser. Pour ces raisons, j'ai interpellé Cécile Duflot, Ministre de l'Égalité des Territoires et du logement.

Mes interventions en tant que membre de la Commission des finances

Mardi 31 janvier 2012

À l'occasion de l'examen du rapport d'information sur le statut de l'élu, pour insister sur la nécessité de tenir compte de la diversité de situations professionnelles des élus afin de permettre un accès équitable à l'exercice des mandats électifs.

Mardi 14 février 2012

Lors de la présentation du rapport d'information sur l'exercice et le cumul des mandats électifs afin de rappeler les attentes des citoyens en ce qui concerne la proximité et la connaissance de leurs problèmes qu'ils attendent de leurs élus. Dans l'hypothèse d'une impossibilité de cumuler un mandat de parlementaire et une présidence d'exécutif, le principe devrait être étendu aux présidents d'EPCI.

Mardi 6 mars 2012

Au sujet de l'examen du rapport sur la réglementation bancaire, pour souligner la difficulté des collectivités d'accéder aux prêts bancaires.

Mercredi 7 mars 2012

Sur la communication sur la « zone Euro », pour décrire le scepticisme populaire et redire l'exigence de trouver les termes tenables et convergents d'une véritable communauté européenne.

Jeudi 22 mars 2012

Lors des auditions, en tant que membre de la mission d'information sur les pesticides, rappelant les risques de contamination aérienne des produits phytosanitaires à des distances de 30 à 40 kms des lieux d'épandage. Evitant la stigmatisation de catégories socio-professionnelles, j'ai précisé que plusieurs causes peuvent être à l'origine de la pollution des rivières en particulier, à savoir le surdosage domestique de produits épandus dans les jardins particuliers



Abrogation de la loi ouvrant droit à la majoration du droit supplémentaire à construire de 30%

Dernière loi votée sous Nicolas Sarkozy, premier texte voté sous François Hollande : le Sénat a abrogé mardi 10 juillet par l'intermédiaire d'une proposition de loi PS le droit automatique d'agrandir de 30% son logement. Cette loi permettant la majoration du droit à construire avait été adoptée le 6 mars, à la toute fin du quinquennat précédent, et promulguée le 20 mars.

La loi prévoyait la densification des constructions et de remédier à la pénurie de logements (3,6 millions de personnes mal logées en France, selon la Fondation Abbé Pierre). Elle concernait aussi bien la construction de logements neufs que l'extension des habitations existantes. C'est afin d'éviter des démarches inutiles, coûteuses et chronophages, que les sénateurs socialistes ont déposé la proposition de loi visant à abroger cette loi du 20 mars 2012.

Ratification de la Charte européenne des langues régionales

Aux côtés de Robert Navarro, Sénateur de l'Hérault, j'ai souhaité poursuivre le travail et notre mobilisation en faveur du développement des langues et cultures régionales. En écho à l'engagement pris par François Hollande durant sa campagne, nous avons sollicité, pour un entretien, Aurélie Filippetti, Ministre de la culture. La ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, promise par le président de la République, est en effet un enjeu essentiel qui permettra de donner, enfin, à ces dernières un véritable statut juridique. Cette ratification lèvera également la menace d'inconstitutionnalité qui pouvait peser sur des propositions de loi.

Le décret sur la retraite possible à 60 ans publié au Journal officiel

Le décret abaissant l'âge de départ à la retraite à soixante ans pour les personnes ayant travaillé avant vingt ans et ayant les années de cotisation requises est paru mardi 3 juillet au Journal officiel. La mesure s'appliquera à partir du 1er novembre 2012. "Le présent décret ouvre droit à la retraite anticipée à soixante ans pour les assurés justifiant de la durée d'assurance cotisée requise pour leur génération et ayant commencé à travailler avant vingt ans", précise la notice du texte. "La condition de début d'activité a été étendue aux assurés ayant commencé avant 20 ans et pas seulement avant 18 ans", précise-t-elle. Le dispositif "carrières longues", qui permettait aux salariés ayant commencé avant 18 ans de partir à la retraite à 60 ans ou avant (en fonction du début de leur activité), est ainsi étendu à ceux ayant commencé avant 20 ans. Le décret concerne les assurés du régime général, ceux des régimes alignés (salariés agricoles, artisans, commerçants), des travailleurs non salariés agricoles, des professions libérales, des avocats, des fonctionnaires, de la RATP, des industries électriques et gazières, de la Banque de France, des clercs et notaires, de l'Opéra de Paris et de la Comédie-Française. L'âge légal de départ à la retraite pour les salariés ayant commencé après 20 ans doit être relevé progressivement à 62 ans, en vertu de la réforme 2010 des retraites.

Mission sénatoriale d'information sur le soutien public aux exportations agro-alimentaires

Deuxième exportateur il y a peu d'années encore, la France est désormais reléguée au quatrième, voire au cinquième rang mondial. A ceci, il faut ajouter que seule la part des exportations de céréales et des produits viticoles permet de se maintenir à ce rang. Afin d'examiner les atouts et les handicaps de la France et formuler des propositions, j'ai intégré une mission de quatre sénateurs dont Christian Bourquin (PS), Joël Bourdin (UMP), André Ferrand (UMP). Cette délégation a rencontré les principaux acteurs français des exportations agro alimentaires : Ubi France, SOPEXA, France Agrimer, la direction des Douanes françaises ainsi que d'autres organismes concernés.

Afin de recueillir l'avis des entreprises agro alimentaires et des professionnels de l'export, j'ai participé au Salon International d'Amsterdam les 22 et 23 mai. Ce déplacement a permis d'échanger avec plusieurs des 71 participants français, en particulier la forte délégation bretonne. L'occasion était donnée également d'auditionner les services économiques de l'Ambassade de France et les partenaires institutionnels de la France aux Pays-Bas : Ministère hollandais de l'Economie et de l'Agriculture, agence de l'Etat du Commerce agro alimentaire, afin de mieux comprendre les mécanismes mis en oeuvre par l'un des principaux acteurs économiques européens. Pour la France l'enjeu essentiel sera la recherche d'une meilleure compétitivité. Les premières pistes pour relever ce défi pourraient être celles d'une meilleure organisation des filières, d'une représentation mieux coordonnée des entreprises françaises sur les marchés d'exportation et d'une valorisation accrue de la sécurité sanitaire mise en oeuvre dans notre pays.

La prochaine étape verra la délégation rencontrer un certain nombre d'entreprises en région à l'automne, en particulier en Bretagne, puis la publication du rapport définitif de la mission.

Mes interventions en tant que membre de la Commission des finances



Mardi 19 juin 2012

sur la réforme du crédit à la consommation, pour que les critères de solvabilité soient plus fiables, prenant en compte par exemple les charges liées au logement dans le calcul du « reste à vivre ».

Mardi 26 juin 2012

Jean-Pierre Jouyet s'est exprimé en tant que Président de l'Autorité des marchés financiers, l'occasion de mesurer toute la difficulté de la mondialisation des marchés financiers. Alors qu'en France, l'accès aux produits complexes est interdit au grand public, reste que certains Etats le permettent et contournent ainsi l'attitude prudentielle que d'autres adoptent.



Mercredi 4 Juillet 2012

Le bilan de la mission en Egypte, Libye et Tunisie réalisée par une délégation de la commission a mis en avant les relations commerciales privilégiées avec la France, à l'image des échanges dont notre pays est leader en Tunisie. De son côté l'Egypte est l'un des premiers importateurs de céréales françaises et donc un partenaire privilégié.



Crédits photos : Le Télégramme, Ouest - France

- 1 Inauguration de la médiathèque de Plouagat,
- 2 Inauguration des nouveaux locaux communautaire à Callac,
- 3 Inauguration de la mairie de Coatreven,
- 4 Visite du Sénat par les membres du Conseil Municipal des jeunes de Pabu,
- 5 Inauguration de l'usine de production d'eau potable de Pléven,

- 6 Inauguration du bourg de Plözal,
- 7 Inauguration du Pôle Phoenix de Pleumeur-Bodou,
- 8 Inauguration du bourg de Bourbriac en présence d'Edmond Hervé, ancien Ministre et Maire de Rennes,
- 9 Cérémonie de remise de médailles aux élus de Peumerit-Quintin.